



TARIFS D'ÉLECTRICITÉ 2015 PARTICULIERS

COMPOSITION DES PRIX

Le prix de l'électricité est composé de quatre parties distinctes qui reflètent la structure des activités liées à l'électricité :



ENERGIE ÉLECTRIQUE

Montant pour l'électricité fournie



UTILISATION DU RÉSEAU RÉGIONAL

Montant de distribution qui correspond au prix d'acheminement du courant sur le réseau local et régional.



UTILISATION DU RÉSEAU NATIONAL

Montant d'acheminement qui correspond au prix du transport du courant sur le réseau national à très haute tension géré par Swissgrid. Ce montant inclut désormais l'ensemble des services système de régulation du réseau.



TAXES PUBLIQUES ET ÉMOLUMENTS

Ensemble des redevances dues aux collectivités publiques. Ces montants sont entièrement reversés à la Confédération, aux cantons et aux communes. Ils financent, entre autres, le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et/ou le développement durable.

HORAIRE HEBDOMADAIRE HEURES PLEINES / HEURES CREUSES



Les personnes qui souhaitent opter pour un profil double (heures pleines / heures creuses) doivent s'équiper d'un comptage double, dont les frais d'installation sont à leur charge. Pour les locataires, l'accord du propriétaire du logement est nécessaire.

VOTRE ENGAGEMENT, VOTRE CHOIX EN TOUTE LIBERTÉ

Les contrats Energies Libres vous permettent de choisir le moyen de production et la provenance de votre électricité.

CONTRATS ÉNERGIES LIBRES	TERRE SUISSE Produit de référence	TERRE ROMANDE + 1.5 ct./kWh*	TARIF STANDARD - 0.2 ct./kWh**
PROVENANCE	100 % suisse	100 % suisse romande Certifié 	Non déterminée
PRODUCTION	60 % hydraulique 40 % nucléaire	100 % renouvelable	Non déterminée
AVANTAGES	Outil de suivi des consommations Conseils pratiques	Outil de suivi des consommations Conseils pratiques Bon de réduction de 100.- (sur des appareils électroménagers efficaces)	—

* soit un surcoût d'environ 7 % sur votre facture.

** soit environ 1 % de moins sur votre facture.

POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE :
WWW.ROMANDE-ENERGIE.CH

PROFILS DE CONSOMMATION

Simple : Ce profil est destiné aux clients consommant de l'énergie principalement durant la journée. Il s'applique à la majorité des ménages et petites entreprises.

Double : Ce profil s'adresse aux ménages ou professionnels qui ont la possibilité de moduler leur consommation d'électricité en fonction des heures pleines et des heures creuses (voir tableau). Il est également conseillé aux ménages avec application thermique (pompe à chaleur, chauffage électrique, chauffe-eau) ou possédant un appareil à forte consommation d'électricité qui peut être enclenché durant les heures creuses.

Double interruptible : Ce profil implique un délestage (coupure) pour les applications thermiques (pompe à chaleur, chauffage électrique, chauffe-eau). Romande Energie estime qu'il vaut mieux privilégier le profil sans délestage (Double), pour les applications pompe à chaleur.

Comment calculer le prix de votre électricité ?

Pour connaître le prix du kWh applicable à votre situation personnelle, utilisez le simulateur de facture 2015 sur www.romande-energie.ch, rubrique Particuliers.

VOTRE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ (CONSOMMATION INFÉRIEURE À 60 000 KWH PAR ANNÉE)

CONTRATS ÉNERGIES LIBRES :	ÉNERGIE ÉLECTRIQUE						UTILISATION DU RÉSEAU RÉGIONAL				UTILISATION DU RÉSEAU NATIONAL & SERVICES SYSTÈME									
	HP		HC		HP		HP		HC		Abonnement		Puissance		HP		HC		Puissance	
	ct./kWh		ct./kWh		ct./kWh		ct./kWh		ct./kWh		CHF/mois		CHF/kW/mois		ct./kWh		ct./kWh		CHF/kW/mois	
	TERRE SUISSE		TERRE ROMANDE		TARIF STANDARD															
Simple	10.26		11.76		10.06		7.33		5.50		-		1.39		-					
Double	11.61	7.63	13.11	9.13	11.41	7.43	8.59	4.52	6.50	-	-	1.53	1.06	-	-	-	-	-	-	-
Simple Interruptible ¹	10.26		11.76		10.06		5.88		6.50		-		1.21		-					
Double Interruptible	11.61	7.63	13.11	9.13	11.41	7.43	8.30	4.37	6.50	-	-	1.48	1.04	-	-	-	-	-	-	-
Interruptible Court ²	7.63		9.13		7.43		2.74		-		-		0.78		-					
Interruptible Long ²	9.53		11.03		9.33		5.86		-		-		1.16		-					

¹ Ces prix ne sont plus applicables aux nouvelles installations. Mise en service après le 01.01.2011

² Ces prix ne sont plus applicables aux installations mises en service après le 01.01.2014

Sous réserve de modification des taxes et émoluments par les Autorités.

HP : heures pleines

HC : heures creuses

Prix en CHF hors taxes et TVA 8 %.

S'AJOUTENT AUX PRIX CI-CONTRE :

Les **taxes publiques et émoluments** que Romande Energie reverse en totalité aux différents organes publics :

- Les taxes fédérales pour la promotion des énergies renouvelables (RPC) et la protection des eaux et des poissons : 1.1 ct./kWh
- La taxe cantonale pour la promotion des énergies renouvelables (art. 40 LVLÉne)¹: 0.18 ct./kWh*
- L'émolument cantonal (art. 19 LSecEI) : 0.02 ct./kWh¹

Et dans les communes qui le désirent :

- L'émolument communal
- La (les) taxe(s) communale(s) spécifique(s)*

Prix en CHF hors TVA 8 %. Sous réserve de modification des taxes et émoluments par les Autorités.

¹ Applicable sur le Canton de Vaud.

* Non assujettie à la TVA.